




VILLE  
DE

LORETTE

Arrivée 118042	
Projet révision PLU Génilac - Avis	
Reçu : 13/09/2017	
Rép : 13/10/2017	ELUS G. T
PDU/DAT	



**SAINT ETIENNE METROPOLE**  
**Direction Aménagement du Territoire**  
**2 avenue Grüner**  
**CS 80 257**  
**42006 SAINT ETIENNE Cedex 01**

Lorette, jeudi 7 septembre 2017

**Affaire suivie : Service Administratif**

**N/Réf : GT/DG/MG/2017-918**

**Objet : Projet révision PLU Ville de Génilac**

**Pièce Jointe : 1**

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous transmettre ampliation de la délibération adoptée par le Conseil Municipal de la Commune de Lorette qui s'est réuni le 5 septembre 2017, et qui a émis un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Génilac.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire  
Gérard TARDY





VILLE  
DE

LORETTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Nombre de Membres

en exercice : 25

présents : 16

votants : 18

L'an deux mille dix-sept

Le 05 Septembre à 20 heures

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY.

Date de la Convocation : 29 Août 2017.

OBJET : 2017-09-75 ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GENILAC

### PRESENTS :

M. TARDY Gérard, MME LEGROS Eliane, M. BILLARD Jacky, MME BONNARD Joëlle, Mme POULAIN Jeanine, M. SEGUIN Joseph, M. RAIJA Gilles, MME CELIBERT Marcelle, M. GAMON Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, MME LUQUET Elisabeth, MME BREGAIN Patricia, MME PEZERIL Denise, M. VINCENT Pierre, MME RICCI Yvette, MME MANCINO Calogéra.

### ABSENTS / EXCUSES :

MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. BAILLY Camille, MME MARION Thérèse, M. LYONNET Max, M. LETO Francesco, M. POINAS Christophe, M. BOURRIN Laurent, MME MONTMART Sabine, M. VIGNE Georges.

### PROCURATIONS DE :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle  
M. BAILLY Camille à Mme POULAIN Jeanine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois.

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire  
Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE  
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ [mairie@ville-lorette.fr](mailto:mairie@ville-lorette.fr)  
Site internet : [www.ville-lorette.fr](http://www.ville-lorette.fr)

## 2014-09-75- ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GENILAC

Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Communautaire au cours de sa séance du 29 juin 2017 a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Genilac. En tant que Commune limitrophe et conformément aux articles L 153-9, R 151-1 et suivants et R 153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, notre Ville est associée à la démarche. L'avis de la Ville de Lorette doit être transmis à Saint-Etienne Métropole avant le 12 octobre 2017.

La Commune de LORETTE n'est pas impactée par la révision de ce document d'urbanisme.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de donner un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Genilac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 06 Septembre 2017,

Le Maire,

Gérard TARDY



Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ [mairie@ville-lorette.fr](mailto:mairie@ville-lorette.fr)

Site internet : [www.ville-lorette.fr](http://www.ville-lorette.fr)